



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
SERVICE MARCHES
57, RUE CUVIER
75231 PARIS CEDEX 05

DOCUMENT DESCRIPTIF

**CONTRAT DE PARTENARIAT
DCE 16/06**

RENOVATION DU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

RENOVATION DU PARC ZOOLOGIQUE DE PARIS

Le Muséum National d'Histoire Naturelle est issu du décret du 10 juin 1793 relatif à l'organisation du Jardin national des plantes et du Cabinet d'Histoire Naturelle sous le nom de Muséum d'histoire naturelle.

Désormais régi par les dispositions du décret n° 2001-916 du 3 octobre 2001, le Muséum relève de la catégorie des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel selon la nouvelle classification adoptée par le décret n° 2000-250 du 15 mars 2000. En d'autres termes, le Muséum constitue un établissement public administratif.

Le Muséum possède donc un domaine public qui lui est propre. Tel est notamment le cas des terrains sur lesquels est implanté le Jardin des Plantes. Cependant les terrains d'assiette du Parc Zoologique de Paris dans le bois de Vincennes ne font pas partie du domaine public du Muséum mais relèvent du domaine public de la Ville de Paris et sont mis à disposition du Muséum par une convention signée en 1932.

L'état général actuel du Parc zoologique de Paris est aujourd'hui mauvais : son infrastructure, son bâti, ses équipements techniques sont devenus vétustes et pour certains dangereux.

Le zoo actuel est essentiellement organisé autour de faux rochers (construits en béton projeté sur une résille métallique tendue sur ossature en béton armé), construits à l'origine et qui n'ont jamais fait l'objet d'entretien ou de rénovation importante à l'exception du Grand Rocher en 1997. Le béton s'effrite et les aciers à nu se corrodent ; des fragments de faux rochers tombent, menaçant l'intégrité physique des soigneurs et des animaux. Les galeries sous les rochers dégradés ont été interdites au public à l'été 2004, ainsi que l'environnement de certains rochers. Le tiers du parc est actuellement fermé au public et la moitié des animaux – dont les plus emblématiques – ont été transférés dans d'autres établissements zoologiques. Les réseaux d'alimentation en gaz des différentes chaufferies qui étaient fixés sur les parois des rochers ont été supprimés. Le chauffage des différents rochers est maintenant assuré par deux chaufferies centrales et un réseau de canalisations qui distribuent de l'eau chaude. Les réseaux électriques ont été mis aux normes.

Rédigé à la fin de 2004, ce constat n'a fait que s'aggraver. Le prix d'entrée a été diminué de 8 à 5 €, et le nombre de visiteurs est passé de 1 500 000 au milieu des années 1970 à 850 000 en 2002 pour aujourd'hui en être à 300 000 en 2005.

L'objectif de la rénovation

Le PZP, institution scientifique et culturelle nationale et à rayonnement international doit être un modèle de référence, il convient de le reconstituer dans son esprit tout en lui conférant le rôle et le fonctionnement moderne d'un zoo du XXIème siècle. Il doit être témoin et acteur de la sauvegarde de la biodiversité (lien entre conservation ex situ et in situ, recherche scientifique), constituer un outil de diffusion des connaissances et de sensibilisation, et enfin concilier la préservation d'un cadre architectural et végétal avec l'adaptation aux normes internationales, et les attentes nouvelles des publics.

Le projet dans son état actuel

Dans le cadre de marchés de définition lancés en 2005 sur le fondement de l'article 73 du code des marchés publics, la mission confiée aux trois titulaires était d'imaginer le projet de parc zoologique du XXI^e siècle dont l'ambition est de réunir les conditions d'une rencontre intense et durable entre les visiteurs et un parc zoologique novateur, dans le respect des missions du Muséum national d'Histoire naturelle et des prescriptions réglementaires et éthiques. Plusieurs principes ont été retenus le bien être et la santé animale, une présentation par écosystèmes au nombre de six. La présentation des trois niveaux de la biodiversité, à savoir

- La **diversité des écosystèmes** par le choix de biotopes typiques bien différenciés présents en Afrique ou sur d'autres continents éventuellement. Le végétal y aura sa place autant que possible.
- La **diversité des espèces** en associant diverses espèces qui partagent si possible le même écosystème naturel, et en évitant la présentation d'espèces trop semblables physiquement.
- La **diversité génétique** illustrée par les variations phénotypiques des individus de quelques groupes comme les girafes et les babouins.

Dans le cadre de ses **objectifs scientifiques** le Parc zoologique de Paris devra continuer de contribuer à la conservation de la diversité biologique en participant notamment :

- à la recherche, dont les résultats bénéficient à la meilleure connaissance et à la conservation des espèces ;
- à la formation pour l'acquisition de qualifications en matière de conservation ;
- à l'échange d'informations sur la conservation des espèces ;
- pour les espèces concernées, à la reproduction en captivité, au repeuplement et à la réintroduction d'espèces dans les habitats sauvages.

Enfin le département des jardins botaniques et zoologiques auquel est rattaché le Parc zoologique de Paris a vocation de **diffusion des connaissances**. Le message que le Parc zoologique de Paris doit délivrer aux visiteurs inclut la présentation des menaces qui pèsent sur la biodiversité et la nécessité de la sauvegarder pour un développement durable. La pédagogie et l'éducation doivent être pris en compte dès les premières étapes de la rénovation.

Sur ces bases, le 3 novembre 2005, la proposition de l'équipe **TN+** a été retenue par le jury et entérinée le 2 décembre 2005 par le Ministre après aval du Maire de Paris. Il a en outre fait l'objet d'un pré avis favorable de la Commission des Sites en date du 6 juin 2006.

Aujourd'hui, les grandes lignes du projet de rénovation sont établies sur les bases du projet de **TN+**. Elles constitueront le socle du programme fonctionnel à réaliser sous la forme d'un contrat de partenariat public privé. Si le Muséum a entendu se limiter à la définition d'un programme, d'un schéma directeur de rénovation du site afin de permettre aux candidats de démontrer tout leur savoir-faire, il entend néanmoins s'assurer que les objectifs du programme seront respectés.

Enfin le candidat retenu à l'issue de la procédure de dialogue compétitif et titulaire du contrat de partenariat se verra céder la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre passé entre le Muséum et **TN+**. Cette tranche conditionnelle porte sur les études préalables et le dépôt du permis de construire. (la tranche ferme portait sur la constitution du dossier pour obtenir le pré- avis de la commission des sites)..

Le périmètre du futur contrat

Les compétences demeurant du ressort de la personne publique :

L'exclusion des missions scientifique, pédagogique et de direction du périmètre du PPP découle directement de la légitimité et de l'identité du parc zoologique qui lui sont données par son appartenance au Muséum et les obligations qui lui sont rattachées, en termes de coordination et d'ordre public. Restent ainsi notamment à la charge du Muséum, en ce qu'elles constituent le cœur de son activité et la valeur ajoutée qu'il apporte à la gestion d'un Zoo, l'ensemble de la partie animalière, la mise en valeur et l'accompagnement pédagogique, ainsi que la direction de l'établissement.

Parallèlement certaines fonctions seront confiées au partenaire privé :

La rénovation sous entend l'externalisation du gros entretien-renouvellement et de la maintenance courante, de l'entretien, de la gestion des fluides et de l'énergie, du nettoyage, ainsi que l'exploitation des équipements de chauffage, climatisation, d'ascenseurs, pour partie mise à disposition et fourniture des équipements et matériels d'exploitation, etc.

Il en est de même de la surveillance extérieure, et du gardiennage qui entrent également dans ce cadre.

Peuvent également entrer dans ce champ la commercialisation, la recherche d'opportunités et de développement en matière de réservation de groupe, d'intégration dans le cadre de programmes touristiques ou d'activités offertes par les comités d'entreprise. Sont également concernées la réservation de places, l'activité web de l'établissement, ou encore la location d'espaces et l'organisation d'évènements.

Par ailleurs les activités de restauration, assise ou à emporter, feront soit l'objet d'une concession soit seront confiées au partenaire. De même la solution à retenir pour la gestion des boutiques, des caisses et de la billetterie sera liée à la teneur des propositions qui seront faites et de leur impact sur le montant de la redevance, la solution de base ne retenant pas ces éléments dans le périmètre du partenariat, lesquels devront faire l'objet de variantes.

Le financement de l'investissement est pris en charge par le partenaire privé, à l'exception des réinvestissements réguliers (tous les cinq ans environ) en cours de contrat destinés notamment à assurer un renouveau de la fréquentation des publics, qui devraient demeurer à la charge du Muséum sur ses ressources propres.

Le partage des risques conduit à ce qu'un certain nombre de risques soient transférés au partenaire, tenant tout d'abord à la conception, construction et au respect des délais, mais aussi liés à l'exploitation en matière de performance, et de coûts de la maintenance.

La durée du partenariat devrait être comprise entre 20 et 30 ans.

Les contraintes :

Elles tiennent tout à la fois au **site** et au **programme fonctionnel** : faiblesse de la surface disponible, et révision préalable du PLU de Paris dont la procédure est en cours sur la base du pré-avis favorable de la Commission des sites, mais également structuration autour de faux rochers de béton dont la plupart devront être conservés. Ces derniers pourront être soit simplement réhabilités, soit démolis puis reconstruits à l'identique. La conduite du chantier est un autre élément de complexité, il sera demandé aux candidats de faire preuve d'imagination pour préserver la sécurité et le bien-être animal pendant les travaux compte tenu du caractère intransportable de certains animaux.

Enfin d'une manière générale les solutions à retenir devront combiner les conditions d'accueil du public, les exigences des soins aux animaux, des nécessités de continuité du service public et de celles de l'entretien et de la maintenance.

Les équipements et réseaux de plomberie, chauffage, électricité même rénovés demeurent pour partie vétustes et devront être remplacés partiellement lors de la rénovation du fait de leur inadaptation au fonctionnement ainsi qu'à la nouvelle configuration de l'établissement. Il en est de même des types de voirie et de revêtement (piéton, animal, transport de véhicule léger et lourd) ; de l'alimentation en eau (incendie, arrosage, sanitaire, potable, animale) et du recyclage de l'eau ; du système de chauffage des serres et des locaux.

Les éléments construits (serres, volières) demandés au programme sont tous intégrés aux faux rochers, ou situés sous le socle du zoo. Les serres et les volières, éléments construits visibles du projet, sont envisagées comme des émanations des faux rochers auxquels elles seront appuyées. Une gradation de forme et de texture, où la transparence domine pour apercevoir les végétaux à l'intérieur est le schéma retenu. (L'ensemble de ces éléments devant intégrer les conditions particulières de leur maintenance et de leur nettoyage).

Enfin l'exploitation et la maintenance de tous équipements, bassins et installations hydrauliques doivent conduire à un coût acceptable tout en respectant les objectifs HQE.

La rénovation du Parc Zoologique de Paris présente enfin la particularité d'un équipement dont l'objectif est que la rénovation soit prise en charge financièrement par les ressources générées sur la base des projections de fréquentation et de grilles tarifaires. En conséquence le coût à supporter par le Muséum par le biais de la redevance pour être acceptable sur la durée du contrat de partenariat devra être compatible avec ces projections induisant un retour à une fréquentation moyenne proche de celle des années 1970 et une mise à jour des tarifs.